

ARRÊTÉ MUNICIPAL n° AT2022-062

Terrassement pour branchement gaz 2 Place de l'Eglise à Saint-Wandrille-Rançon

Le Maire de la commune de RIVES-EN-SEINE,

Vu

- Le Code de la Route,
- Le Code de la Voirie Routière,
- Les arrêtés du 24 novembre 1967 et du 07 Juin 1977 modifiés, relatifs à la signalisation des routes,
- L'arrêté du 6 novembre 1992 modifié relatif à la signalisation routière temporaire,
- La demande en date du 16 juin 2022 de l'entreprise Multi-Réseaux, sise 18 Chemin du Gal – 76113 SAHURS pour des travaux de terrassement pour un branchement gaz au 2 Place de l'Eglise – Saint-Wandrille-Rançon – 76490 - Rives en Seine,
- La demande de l'entreprise Multi-Réseaux d'interdire le stationnement de tous véhicules,

Considérant que :

- pendant les travaux de terrassement pour branchement gaz, la circulation doit être maintenue,

ARRETE

Article 1^{er} : Du 4 juillet 2022 au 15 juillet 2022, le stationnement de tous véhicules sera interdit au 2 Place de l'Eglise à Saint-Wandrille-Rançon/Rives-en-Seine.

Article 2 : Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place, par l'Entreprise Multi-Réseaux – de la signalisation correspondant aux prescriptions de l'article 1^{er}.
A l'issue du chantier, l'entreprise Multi-Réseaux est tenue de remettre la chaussée en l'état selon les prescriptions jointes à cet arrêté.

Article 3 : Le titulaire de la présente autorisation est responsable tant vis-à-vis de la Commune que des tiers, des accidents de toute nature qui pourraient résulter de l'exécution des travaux.

Article 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Responsable de l'entreprise Multi-Réseaux,
- Monsieur l'Adjudant-Chef, Commandant la BTA de Rives-en-Seine,
- Mesdames et Messieurs les Gardes-Champêtres de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine,
- Monsieur le Directeur d'Agence de la Direction des Routes de Clères,
- Monsieur le Directeur de la sécurité de la Prévention SDIS Yvetot,
- Madame La Présidente de la Communauté d'agglomération Caux Vallée de Seine – service Rudologie, eau et assainissement pour information,

Fait à Rives-en-seine, le 17 juin 2022

Le Maire,

Bastien CORITON



Bastien Coriton